

FORMATION

Stage FOGEFOR en 2016 Témoignage de A. Torrès et M. Puech

CRPF
Du renfort en
Tarn-et-Garonne!

p.3

p.7

ECONOMIE
GASPYR: rendez-vous
avec vous!
p.4-5

Connaître la valeur d'une forêt pour bien vendre... ou bien acheter p.6

Le CETEF Lotois renaît!

ECHO LOCAL p.8



d'information en

2017



dito



Le journal du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Imprimé à 10 400 ex.

VOUS AVEZ DIT NOUVEAU?

Une NOUVELLE directrice:

Après de très nombreuses années au service de la forêt privée, Thomas FORMERY, directeur de CNPPF, puis du CNPF depuis sa création en 2010, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Sur proposition du conseil d'administration du

CNPF, Claire HUBERT a été nommée directrice générale du CNPF à compter du 1^{er} octobre dernier. Elle connait bien le secteur forestier ayant été, entre autres, sous directrice de la forêt et du bois au ministère de l'agriculture et de la forêt puis sous directrice de la recherche et de l'innovation au sein de ce même ministère.



Notre nouvelle région a maintenant son nom : l'Occitanie. Elle regroupe treize départements, le record national, et avec plus de deux millions d'hectares de forêts privées, elle est la troisième région forestière française.

Un NOUVEAU CRPF:

La dernière semaine de mars 2017, le CRPF Occitanie, délégation régionale du CNPF, sera créé. L'équipe du nouveau CRPF, forte d'une cinquantaine d'ingénieurs, de techniciens et de personnels administratifs, sera bien sûr à votre service pour vous aider et vous conseiller pour la gestion durable de vos bois et forêts.

Un NOUVEAU Conseil de Centre :

Propriétaires de plus de quatre hectares ou ayant un document de gestion durable, vous recevrez à la mi-janvier les instruments de vote pour élire le nouveau collège départemental qui compte quinze membres pour la région Occitanie (un par département, plus deux, au titre des Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles dans le Gers et en Lozère).

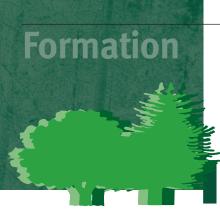
Le vote se fera par correspondance, il suffit pour cela de mettre votre bulletin dans l'enveloppe « T » fournie et de poster ce courrier sans le timbrer !

N'oubliez pas de renvoyer rapidement votre bulletin, qui doit être en préfecture de région avant le 7 mars, car une participation importante renforcera la position de vos élus dans les différentes instances et commissions locales dans lesquelles ils siègent, auprès de l'administration, de la région et des treize départements.

Pour votre NOUVEAU Conseil de Centre, VOTEZ avant le 7 mars.







STACE FOCEFOR⁽¹⁾ EN 2016 TÉMOIGNAGE DE ANNA DE TORRÈS ET MARIE PUECH

Treize stagiaires ont participé au stage FOGEFOR Abattage et sécurité de quatre journées, organisé dans le Tarn-et-Garonne. Ils ont ainsi pu (re)découvrir les bases de la gestion forestière, l'entretien et l'utilisation d'une tronçonneuse, et mieux apprécier la valeur d'un arbre. À l'issue de la dernière journée, deux participantes nous transmettent leurs impressions.

Marie Puech, 40 ans, habitant Lafrançaise dans le Tarn-et-Garonne et maman de deux enfants, est commerçante à son compte sur Montauban. Anna de Torrès, sa petite sœur de 38 ans, habite Toulouse et a également deux enfants. Elle travaille à la bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse.

Toutes deux s'intéressent à la forêt depuis quelques années.

Quels sont vos rapports avec la forêt?

« Depuis toutes petites nous sommes imprégnées de cet environnement. La maison familiale où nous avons passé pratiquement toutes nos vacances, se trouve au beau milieu de la forêt, dans le Tarn. Cette forêt a été plantée pratiquement entièrement par notre arrièregrand-père, suivi de notre grand-père et maintenant de notre mère et de notre tante. Nos parents ont acquis plus récemment une autre forêt. »

Avez-vous déjà participé à des stages FOGEFOR ?

Marie: « J'en suis à mon troisième stage FOGEFOR: Rédiger son PSG, très bon moyen de connaître la forêt dans sa globalité, Toulousains: apprenez à connaître la forêt et Abattage et sécurité, un stage, plus pratique que les autres ».

Anna: « J'en ai deux à mon actif: Toulousains: apprenez à connaître la forêt, très intéressant pour une novice comme moi! et Abattage et sécurité, plus pratique et qui reprend des notions déjà évoquées lors du premier ».

Pourquoi un stage Abattage et sécurité ?

Marie: « Tout m'intéresse, je suis une touche-à-tout! Je n'osais malgré tout pas approcher cet appareil parce que dangereux! Quoi de mieux qu'un stage avec des professionnels pour appréhender l'outil et savoir s'en servir. Il est bien entendu que je ne vais pas couper des arbres à tout va, mais maintenant je peux aider pour les dégagements sur les exploitations forestières de nos deux parents ».

Anna: « Je me dis que ça peut toujours servir. En cas de besoin nous aurons au moins les notions de base. Cette histoire de charnière me semble primordiale pour ne pas se prendre un arbre sur la tête!... ».

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué durant ce stage?

Marie: « La partie pratique bien sûr! C'est quand même impressionnant de couper un arbre, aussi petit soit-il ».

Anna : « Je sais affûter une chaîne de tronçonneuse. Pour une bibliothécaire, ce n'est pas rien! »

Est-ce que ça vous a plu?

Marie: « J'ai tout apprécié! J'aime la théorie parce qu'on y apprend beaucoup de choses, notamment les termes, les essences, la logique d'une bonne gestion en fonction de ses objectifs. Petit à petit ça finit par rentrer! »

Anna: « Oui! Le groupe était très sympathique et la patience des formateurs admirable. Reconnaître les essences est passionnant mais pas toujours facile. Par contre, nous ne regardons plus un arbre de la même façon à présent, surtout s'il n'a pas d'avenir... ».

Un peu de tronçonnage cet hiver?

Marie: « Pourquoi pas! » Anna: « Allez savoir?! On en est capable! ».

Ces propos nous encouragent à poursuivre ces stages, ouverts à tous, tant pour améliorer les « bonnes pratiques » en matière de sécurité que pour mieux appréhender les opérations à réaliser dans vos bois. Rendez-vous dans le dossier pour découvrir les prochaines formations!

JOHANN HÜBELÉ CRPF MIDI-PYRÉNÉES ANTENNE DE TARN-ET-GARONNE

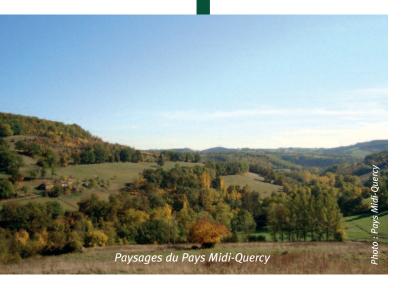
(1) : FOGEFOR : FOrmation à la GEstion FORestière





DU RENFORT EN TARN-ET-CARONNE!

C'est sur le secteur le plus boisé du département que Céline PERTUZ, technicienne du CRPF, prend ses marques depuis le 1^{er} décembre. Expérimentée en forêt, elle a déjà exercé pendant sept ans en Languedoc-Roussillon et en Auvergne.



Un territoire dynamique

Sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, les élus, accompagnés du CRPF et de plusieurs acteurs locaux ont cherché, depuis 2003, à mieux valoriser les forêts en prenant en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux.

En 2005, un Plan de Développement de Massif (PDM) situé sur les communautés de communes « Terrasses et Vallée de L'Aveyron » et « Quercy Vert » a été réalisé, dynamisant ainsi la gestion forestière de ce secteur. De plus, en 2009, une Charte Forestière de Territoire (CFT) a été signée. Elle a permis d'identifier les enjeux et orientations stratégiques. Plusieurs actions ont été mises en place suite au recrutement d'une animatrice : création d'une bourse foncière, réalisation de diagnostics sylvicoles et promotion des documents de gestion durable, élaboration d'un guide pour la prise en compte de la biodiversité... Malheureusement,

l'absence de financements pour prolonger cette animation efficace, les actions ont été suspendues en 2015.

De nouveaux moyens?

En tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », le Pays Midi-Quercy a pu bénéficier de financements spécifiques mis en place par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer. Ces nouvelles ressources permettent – entre autres – la création d'un poste d'animateur forestier au CRPF pour :

- promouvoir la gestion durable des forêts;
- accompagner les propriétaires forestiers pour redynamiser la gestion durable des forêts et améliorer la préservation de la biodiversité;
- sensibiliser les acteurs de la filière à la multifonctionnalité des forêts;
- encourager la mobilisation de bois, écomatériau et source d'énergie verte, dans les conditions d'une gestion durable des forêts

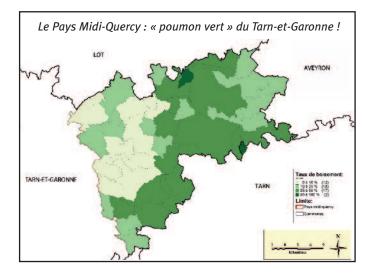
soucieuse du respect de la biodiversité, dans une logique de circuit court en lien avec les acteurs d'animation du Bois Energie...

En complément de cette action, la mise en place d'un PDM sur la Communauté de Communes Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron » est prévue. Elle permettra de consacrer plus de temps à ce territoire très boisé, d'établir un état des lieux forestier. socioéconomique environnemental du massif. et de favoriser ainsi la mobilisation raisonnée du hois

Si vous souhaitez en savoir plus ou bénéficier de conseils pour la gestion de votre bois dans le Pays Midi-Quercy, vous pouvez dès à présent contacter Céline PERTUZ au 06 73 84 89 25. Elle pourra également vous rencontrer dans son bureau, 12 rue Marcelin VIGUIÉ, à Nègrepelisse.

Johann HÜBELÉ CRPF Midi-Pyrénées Antenne de Tarn-et-Garonne

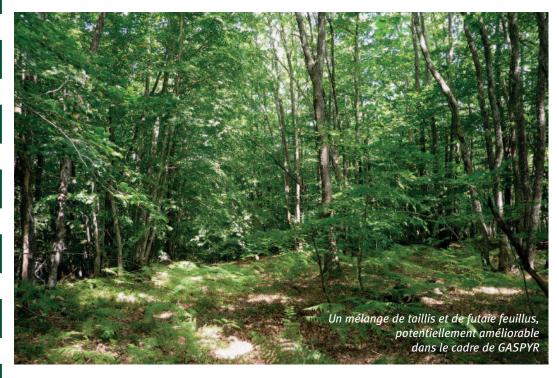






CASPYR: RENDEZ-VOUS AVEC VOUS!

Le projet GASPYR, qui concerne quatre départements et environ 200 000 ha de forêts du sud de Midi-Pyrénées, entame une nouvelle étape. Cette phase d'animation vous permettra, propriétaires forestiers, de bénéficier de diagnostics forestiers gratuits pour faire le point sur votre patrimoine boisé. Dans certains cas, des aides spécifiques accompagneront la réalisation de vos projets sylvicoles.





Gérer mieux pour produire plus

Si GASPYR a déjà fait l'objet d'une présentation dans ces colonnes (cf. Echo des forêts n°71) quelques rappels s'imposent néanmoins...

Le projet, financé par l'ADEME(1), associe l'ONF, le CRPF Midi-Pyrénées, SEBSO, l'institut technique FCBA et la coopérative Alliance Forêts-Bois, coordonne sa mise œuvre. Il vise à conforter l'approvisionnement, encore incertain, des chaudièresbiomasse. par mobilisation accrue de boisénergie. L'ADEME propose, à cette fin, de participer au financement d'infrastructures ou d'équipements spécifigues... Reste à trouver du bois! Nos forêts n'en manquent pas; pourtant, seul 40 % de l'accroissement biologique des peuplements forestiers de Midi-Pyrénées est annuellement récolté!...

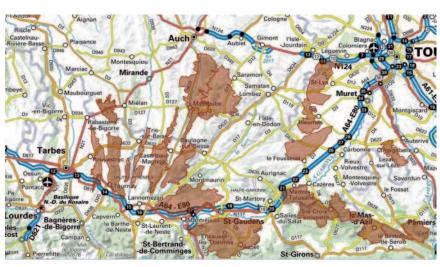
Mobiliser du bois, ça ne se décrète donc pas ! Et les acteurs de GASPYR ont bien compris que cet objectif ne pouvait se concevoir que cadre d'une démarche plus globale et dans le respect des principes d'une gestion forestière durable. Telle est la ligne de conduite édictée par l'ADEME et reprise par les partenaires : proposer aux propriétaires un projet pour améliorer leur patrimoine boisé. La mobilisation de bois est envisagée non comme une fin, mais comme la conséquence d'une relance de la gestion. Quant au débouché énergétique, il se veut complémentaire des autres usages. Ce sont plus particulièrement les peuplements en situation d'« impasse sylvicole » qui sont visés par GASPYR : anciens taillis, mélanges de taillis et de futaie, parfois plus ou moins à l'abandon, et pouvant présenter des signes de dépérissement... Sans exclusivité toutefois! Feuillues ou résineuses, jeunes ou anciennes, en déficit de gestion ou non, l'objectif est toujours le même: « donner un cap » à la gestion des forêts.

Bénéficiez d'un diagnostic gratuit!

C'est à présent vers les propriétaires forestiers, privés et publics, que les partenaires de GASPYR se tournent! Un cycle de huit réunions d'information, autour de 24 secteurs



Le territoire du projet GASPYR



Zoom sur les secteurs d'animation prioritaires

géographiques jugés «prioritaires» vient de démarrer et se poursuivra jusqu'en mars 2017. Ces rencontres ont pour but d'informer les propriétaires de forêts des opportunités offertes par GASPYR, et de leur proposer la réalisation de diagnostics sylvicoles gratuits. Réalisés en forêt privée par des techniciens du CRPF Midi-Pvrénées et forêt en publique par l'ONF, ils déboucheront sur des propositions de gestion

concrètes, la réalisation de certaines opérations sylvicoles (éclaircies, transformation de taillis...) pouvant de plus être facilitée par des aides spécifiques, à évaluer au cas par cas.

L'étendue des forêts couvertes par le projet a nécessité une concentration des moyens d'animation autour de ces zones « à enjeu ». Néanmoins, tous les propriétaires forestiers du territoire GASPYR sont

chaleureusement invités à participer aux réunions d'information figurant dans le calendrier ci-après, et peuvent bénéficier d'un diagnostic sylvicole.

En pratique, pour les propriétaires intéressés...

Pour participer aux réunions de présentation du projet GASPYR, vous êtes invités à vous inscrire auprès de Cécile DELAMÉ – Alliance Forêts Bois – 05.40.12.05.40 cecile.delame@alliancefb.fr

ABIES	The real Property lies and the least of the
Société Unifiée de	1
Développement	
Pour	ı
l'Approvisionnement	
En Bois des Industries et	
des Scieries	
ues scienes	
La force de Sud Abies est de	
proposer un service complet	
de suivi et	
d'accompagnement #	ı
personnalisé et sans	
engagement pour les	
propriétaires privés dans	
tous leurs projets forestiers	
	١
TAL 05 62 60 65 55	
Tél: 05.63.62.65.55	
contact@sudables.fr	
www.sudables.fr	

Dates	Horaires	Localisations pressenties	Autres précisions
28/11/2016	de 18h3o à 20h30	Rieumes (31)	Salle du pigeonnier
12/12/2016		Masseube (32)	Lycée Saint-Christophe
09/01/2017		Mas d'Azil (09)	Salle des fêtes
10/01/2017		Fabas (09)	Salle des fêtes
30/01/2017		Aspet (31)	
27/02/2017		Lannemezan (65)	
06/03/2017		Mansan (65)	
27/03/2017		À déterminer	

Même si vous n'avez pas pu assister à l'une de ces réunions, vous pouvez vous adresser directement aux techniciens forestiers du CRPF afin de bénéficier d'un diagnostic sylvicole gratuit :

- Secteur Ariège: Estelle COUFORT 06.73.15.85.03 estelle.coufort@cnpf.fr
- Secteur Gers / ouest Hautes-Pyrénées : Ludovic CHAMPFAILLY 06.89.38.28.73 - ludovic.champfailly@cnpf.fr
- Secteur Haute-Garonne / est Hautes-Pyrénées : Aurélien COLAS 06.76.98.51.67 aurelien.colas@cnpf.fr

Les communes et les autres collectivités sont invitées, pour leurs forêts, à prendre contact avec leur référent de l'ONF.

SÉBASTIEN DROUINEAU CRPF Midi-Pyrénées

(1): ADEME: Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ONF: Office National des Forêts – SEBSO: Société d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest – FCBA: Forêt-Bois-Cellulose-Ameublement

ÉCONOMIE Dans deux parcelles voisines,

Dans deux parcelles voisines, de caractéristiques analogues, c' est la valeur des arbres : adultes (devant) ou jeunes (au fond), qui fait varier la valeur de la forêt.

Les fondamentaux

La valeur du **fonds** (correspondant au sol « nu ») reste généralement assez constante dans le temps. Elle reflète principalement le potentiel de production du terrain.

Au contraire, la valeur des bois, appelée valeur de superficie, évolue fortement en fonction de la quantité et de la qualité des arbres sur pied. Dans un peuplement à maturité, un inventaire exhaustif est le meilleur moyen d'approcher au mieux la valeur du capital sur pied. valeur Cette dite consommation correspond au montant que l'on peut escompter en vendant tous les arbres. Elle est liée aux possibilités locales commercialisation des bois.

CONNAITRE LA VALEUR D'UNE FORÊT POUR BIEN VENDRE... OU BIEN ACHETER

La détermination de la valeur d'un « bois » passe par la prise en compte de plusieurs facteurs : le sol, les arbres sur pied, et d'autres paramètres plus abscons qui peuvent faire évoluer l'estimation dans un sens ou dans l'autre.

Si le peuplement comprend des jeunes arbres, il y a lieu de déterminer une valeur d'avenir, proche du coût de création du peuplement lorsque celui-ci vient d'être installé.

Pour finir, il reste à ajouter la valeur de **convenance** en prenant en considération les intérêts divers comme la chasse, les « coins à champignons », l'accessibilité, la présence d'un étang, d'une palombière...

L'indicateur du marché national des forêts (Terres d'Europe-Scaf d'après SAFER) pour l'année 2015 place le prix moyen d'un hectare de forêt à environ 4000 € avec un minimum à 650 € et un maximum à plus de 11 000 €. Il existe de grandes disparités d'une région à l'autre. Une estimation précise requiert une certaine technicité et le recours à un spécialiste (expert forestier, Gestionnaire Forestier Professionnel) est recommandé.

Vendre des parcelles boisées

En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe et la commune bénéficient d'un droit de préférence équivalent (Code forestier - L. 331-19). La mise en application de ce droit est complexe et celui-ci souffre

de nombreuses exceptions, aussi convient-il d'étudier la question au cas par cas avec votre notaire!

Par ailleurs, l'État et les communes bénéficient d'un droit de préemption, qui prime sur le droit de préférence, dès lors qu'ils possèdent une propriété boisée contigüe et gérée conformément à un document d'aménagement forestier (Code forestier L333-22).

Droits de mutation et frais de notaire

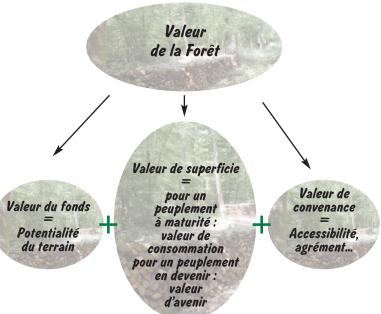
Tout acheteur de parcelles boisées est astreint au paiement de taxes perçues sur la valeur totale du bien: 5,80 % au profit du département et de la commune, plus des frais divers, dont les émoluments du notaire. Ces derniers ne peuvent dépasser 10 % de la valeur du bien.

Réduction d'impôt sur le revenu

Tout contribuable qui, pour agrandir sa propriété forestière. achète des terrains en nature de bois ou à boiser peut bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2017, d'une réduction d'impôt sur le revenu, au titre du DEFI Acquisition(1). Cette réduction, égale à 18 % du prix d'achat, est conditionnée à plusieurs critères de surface, mais également à l'engagement du propriétaire d'appliquer une gestion conforme à un document de gestion durable.

> FLORENT NONON CRPF MIDI-PYRÉNÉES ANTENNE DU GERS

(1) : DEFI : Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement



ÉCONOMIE

LE CETEF LOTOIS RENAÎT!



Le 3 novembre 2016, le Centre d'Etudes Techniques Economiques Forestières (CETEF) du Lot tenait une réunion dans les locaux de la chambre d'agriculture de Cahors. C'est en présence d'une quinzaine de personnes que Philippe BAYARD, nouveau président, et Eric SIMON, secrétaire/trésorier, ont reçu le référent national « carbone » du CNPF, Olivier GLEIZES, ainsi que Sébastien DROUINEAU et Yann CLEMENT, directeur adjoint et technicien du CRPF. L'objet de cette journée était triple.

Tout d'abord présenter des projets « carbone » ainsi que leurs intérêts pour des forestiers en L'absorption du carbone par les forêts est un service écosystémique, qui bénéficie à un public bien plus large que le seul propriétaire de la forêt. Les « projets carbone » peuvent ainsi permettre à des propriétaires de ne pas être les seuls à supporter les surcoûts liés à un changement de gestion forestière visant à améliorer le captage de CO2. Olivier GLEIZES nous a ainsi présenté divers projets où des entreprises ont contractualisé des aides à l'intention des propriétaires, permettant une optimisation de la séquestration du CO2 atmosphérique.

Puis, Sébastien DROUINEAU et Philippe BAYARD ont signé une convention qui fixe le cadre du partenariat technique entre CRPF et CETEF. Elle porte plus particulièrement sur les réunions et les tournées forestières organisées, ainsi que les références sylvicoles et expérimentations installées ou suivies dans le cadre du CETEF lotois avec l'appui du CRPF.

Enfin, les participants ont débattu des orientations proposées pour une durée de 3 ans, en droite ligne avec l'objectif des CETEF: rechercher, avec les propriétaires forestiers, les techniques susceptibles de faire progresser la sylviculture, les expérimenter et, au vu des résultats, vulgariser celles qui apportent une amélioration ou correspondent à un besoin. Les quatre items retenus et validés sont : « la futaie irrégulière », « le travail en pente », « le bois énergie » et, bien sûr, « les projets carbone ». Ils n'excluent pas des tournées ou des réunions sur des questions de gestion ou de sylviculture plus classiques, en fonction de la demande ou des opportunités.

Les travaux sur le carbone ont commencé par la présentation évoquée ci-dessus. Les prochaines étapes devraient être la recherche de sites « tests » avec le CRPF et le lancement des chantiers afférents. Ce choix devra notamment prendre en compte les forêts ou bois touchés par des catastrophes naturelles.

Une conférence de presse a également été organisée par le président du CETEF, en présence de journalistes de « La Vie Quercynoise », de « La Dépêche du Midi » et de la radio locale « Antenne d'Oc ».



Philippe BAYARD
Président du CETEF Lotois





Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE Tél. 05 61 75 42 00 Fax 05 61 75 42 50 E.mail : midipyrenees@crpf.fr <u>Site : ww</u>w.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication : Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef : Sébastien DROUNEAU

Comité de Rédaction : Philippe BERTRAND, Yann CLÉMENT, Estelle COUFORT, Mathilde HAREL, Johann HÜBELÉ , Florent NONON

Maquette : AGP Ramonville
N° ISSN-1143-1636

L'ÉCHO est imprimé sur papier certifié PEFC

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS RÉUNIS AU SEIN DE FRANSYLVA OCCITANIE!

Le 26 septembre dernier, les syndicats départementaux des propriétaires forestiers privés d'Occitanie affiliés à Forestiers Privés de France, se sont réunis pour constituer FRANSYLVA Occitanie – Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés d'Occitanie⁽ⁱ⁾. Après les communes forestières, l'avènement de FRANSYLVA Occitanie marque une nouvelle étape dans la recomposition progressive des acteurs forestiers à l'échelle de la « grande » région. La nouvelle entité a en effet vocation à se substituer aux unions régionales de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées afin de défendre, sur ce nouveau territoire, les intérêts des forestiers privés. Plus précisément, FRANSYLVA Occitanie s'attachera à coordonner l'action de ses membres, à les représenter auprès de la fédération nationale et auprès des instances régionales, à diffuser auprès d'eux la documentation et les informations utiles, et à mettre en œuvre des actions communes de développement.

Le Bureau de FRANSYLVA Occitanie est composé de sept membres :

Président : Antoine d'ARAGON (81) Vice-Président : Francis MATHIEU (30) Secrétaire : Pierre ECLACHE (09) Trésorier : Roger PAILLÈS (66)

Membres: Sylvie COISNE (48), Yannick BOURNAUD (82) et François DANEY de MARCILLAC (32)

Avec plus de 2 millions d'hectares de forêts privées, marquées par une diversité exceptionnelle, pour quelque 400 000 propriétaires, FRANSYLVA Occitanie ne manquera pas de sujets à débattre et d'enjeux à défendre!

(1): FRANSYLVA Occitanie - 7, chemin de la Lacade - 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE - ur-occitanie@foretpriveefrancaise.com

LA PYRALE INFERNALE!

Depuis quelques années la Pyrale du buis (Cydalima perspectalis) - arrivée d'Asie par on ne sait quel réseau clandestin! - grignote les feuilles des buis de vos jardins et de vos forêts. Les dégâts sont spectaculaires! D'où la tentation de chercher à s'en débarrasser...

Dans le commerce, vous trouverez facilement des produits chimiques, pas toujours efficaces sur la bestiole, parfois bien à l'abri dans ses cocons tissés dans les feuilles. De plus, leurs substances actives affectent aussi les autres insectes, et ne sont pas sans effets sur la santé humaine! (notamment la déltaméthrine ou les néonicotinoïdes, particulièrement dangereux pour les abeilles et en voie d'interdiction!)



Dégâts de pyrales sur le feuillage d'un buis

Une lutte biologique est également possible et au moins aussi efficace. Deux solutions intéressantes peuvent être facilement mises en œuvre.

Le piège à phéromones⁽¹⁾ se présente sous forme d'une boite à entonnoir à l'intérieur de laquelle on dispose les phéromones, qui attirent irrésistiblement les mâles alentour. La reproduction est alors réduite et la population décline rapidement.

L'autre option consiste à épandre sur les feuilles une solution liquide, dont la substance active est issue d'une bactérie (*Bacillus thurengiensis*(): « BT » disponible en jardinerie). La chenille, en s'alimentant, ingère cette toxine qui l'empêche alors de se nourrir. Il suffit d'un pulvérisateur pour réaliser cette opération. Attention, toutes les chenilles sont affectées (sauf celles des tanks...).

Evidemment, quel que soit le traitement, biologique ou chimique, un Certiphyto est requis ! (voir Echo des forêts n°67).

(1) : veillez à bien suivre les prescriptions des fabricants. Ces produits sont utilisables en Agriculture Biologique.